Perte d'emploi suite à diffamation

Par alexmuse

Bonjour
Des personnes extérieures à mon entreprise ont usés de leur pouvoir (élus)pour me faire perdre mon emploi. La première raison est que je n'ai pas voulu signer des procédures qui étaient légalement répréhensibles, la seconde l'élu dont il est question est un très bon ami d'un patron local condamné par le tribunal des prud'hommes suite à mon action syndicale, je sais que ce patron est intervenu auprès de cet élu pour qu'il fasse le nécessaire afin de me faire perdre cet emploi. Sur quelle base juridique puis je attaquer cet élu ?
En ce qui concerne les procédures illégales dont je parle au début, elles vont faire partie d'une plainte pour prise illégale d'intérêt.
Dans l'attente d'une réponse
cordialement

Par morobar

Bonjour,
Des personnes extérieures à mon entreprise ont usés de leur pouvoir (élus)pour me faire perdre mon emploi.
La contestation du licenciement est de la compétence exclusive du conseil es prudhommes.
Pour le reste je n'ai pas saisi la situation et ne peux donc vous conseiller en quoi que ce soit.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Un délégué syndical est normalement mieux protégé qu'un salarié lambda.
Dans votre situation, il faut saisir les prud'hommes et vous faire aider de votre syndicat.

Par AGeorges

Bonjour,

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006177836/]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006177836/[/url]

Voir notamment L1132-3-3 sur le fait de dénoncer des agissements illégaux.

Motif le plus probable : Licenciement sans cause réelle et sérieuse.